



HAL
open science

”Vivre en travaillant ou mourir en combattant” : les révoltes des canuts (1831, 1834)

Ludovic Frobert

► To cite this version:

Ludovic Frobert. ”Vivre en travaillant ou mourir en combattant” : les révoltes des canuts (1831, 1834). Pigenet, Michel ; Tartakowsky, Danielle. Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours, la Découverte, chap. 10, 2012, 9782707169853. hal-00794693

HAL Id: hal-00794693

<https://hal.science/hal-00794693>

Submitted on 23 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Vivre en travaillant ou mourir en combattant » **Les révoltes des canuts 1831-1834**

Ludovic Frobert
CNRS/Triangle

Le 21 novembre 1831, les canuts de Lyon arborant rapidement un drapeau noir sur lequel figurait l'inscription « Vivre en travaillant ou mourir en combattant », descendaient en armes les pentes de la Croix-Rousse, obligeaient la garnison à faire retraite, et prenaient finalement le contrôle de la ville. L'évènement fit grand bruit en France et en Europe. L'étonnement crut encore lorsque, une semaine durant, alors que les troupes commandées par le Prince d'Orléans et par le Maréchal Soult convergeaient vers Lyon, ces chefs d'ateliers et compagnons en soierie gouvernèrent efficacement la ville, la préservant du chaos, avant de se retirer devant les autorités. Une trentaine de mois plus tard, les ouvriers se soulevaient à nouveau et les combats plus violents allaient durer tout au long d'une « sanglante semaine ». Lyon était désormais entourée de fortifications tournées vers la ville et les canuts et leurs alliés républicains étaient attendus, espérés, par des autorités civiles et militaires renforcées, avides d'effacer l'affront de Novembre 1831. Les 9-11 avril 1834 la révolte remportait quelques succès, mais les jours suivants, les groupes d'insurgés étaient canalisés, séparés et isolés les uns des autres. Les différentes poches de résistance, notamment dans les quartiers de la Guillotière et de Vaise et sur la Place des Cordeliers, étaient alors méthodiquement réduites par les soldats de Louis-Philippe. Le 14 avril, cernée et menacée d'être bombardée et rasée, la Croix-Rousse capitulait et le jour suivant la troupe pénétrait dans le faubourg.

Les insurrections de Lyon ont longtemps été considérées comme inaugurant les premières conflagrations violentes entre le capital et le travail. On connaît les mots de Karl Marx et de Friedrich Engels faisant des canuts les premiers spartakistes des temps capitalistes nouveaux. La lecture des événements lyonnais a alors longtemps offert un double regard sur les canuts : pour les uns, ils demeuraient des barbares incapables de comprendre la modernité économique qui se mettait alors progressivement en place autour d'eux, et dès lors, ils représentaient un danger à surveiller et à corriger, constamment ; pour les autres ils dessinaient un premier schéma, imparfait et imprécis, d'une classe des travailleurs qui allait incessamment conquérir, par la force puisqu'il le fallait, sa place et ses droits. Les deux lectures offraient un point commun ; les canuts étaient situés hors de leur temps, scories ou esquisses.

Inaugurée par les travaux classiques de Fernand Rude [1969, 1982], l'historiographie récente sur les révoltes de Lyon a toutefois largement entamé ces interprétations. Trois grands chantiers ont permis ce renouvellement. Le système de la Fabrique (le terme désignait l'industrie de la soie, prééminente dans l'économie lyonnaise), une manufacture dispersée, fut mieux appréhendé, son niveau de performance économique et sa capacité d'adaptation et d'innovation réévalués très nettement à la hausse, plusieurs analyses furent proposées de ses acteurs et des régulations conjointes inédites qu'ils élaborèrent à la suite d'un continuuel processus de conflits-coopérations [Cottureau 1997, 2000, 2004 ; Hupfel 2010 ; Sheridan 2006 ; Bonnard et Hilaire-Pérez 2009]. La culture canut, les savoirs et les savoir-faire furent également plus finement étudiés, tout autant que leurs arts de vivre, leurs associations et

mouvements mutuellistes, et les rapports particuliers qu'ils entretenaient à leur quartier, à leur rue, à leur immeuble [McDougall 1978 ; Sheridan 1984, 1991, Weintrob 2007]. Enfin, leurs expressions, leur langage, leurs voix furent distinctement entendues à travers une analyse attentive de leurs journaux, de leurs brochures et essais, de leurs poèmes et chansons [Popkin 2002 ; Frobert 2009, 2010]. Ces avancées récentes de la recherche permirent donc d'interroger certaines évidences qui avaient jusqu'alors structuré les récits des révoltes des canuts.

Les canuts étaient-ils des ouvriers ?

En 1831 Lyon était comparée à Manchester pour son activité industrielle. En pleine période d'exaltation doctrinale, les saint-simoniens enjoignaient leurs disciples à se rendre dans cette cité pour y connaître le baptême du travail : « Il faut un autre air à nos poitrines mâles, un autre vent à nos faces de travailleurs, *écrivait Michel Chevalier* ; nous irons chercher l'air qu'on respire et le vent qui y souffle au plus grand foyer de production et d'économie dont s'enorgueillisse le continent européen (...) allons vers Lyon, le géant des travailleurs »*. Si l'on dénombrait déjà 15000 métiers à tisser en 1815, ils seront plus de 100000 cinquante ans plus tard et durant toute la première moitié du siècle l'industrie de la soie à Lyon connaîtra un taux de croissance plusieurs fois supérieur à la moyenne nationale. La comparaison avec Manchester, exacte sur le plan du volume des biens produits tenait moins concernant la nature de l'activité productive. A Lyon, la Fabrique était organisée sur le modèle de la manufacture dispersée. En 1832, les notables de la Chambre de commerce voulant décrire le fonctionnement de leur industrie au nouveau préfet Antoine Gasparin précisaient : « La production des tissus de soie n'est pas, comme celles des autres tissus, concentrée dans quelques grands ensembles réunissant des masses d'ouvriers [...]. La production dont il s'agit se répartie, au contraire, entre plusieurs centaines de maisons qui reçoivent, en premier lieu, les commandes des mains des commissionnaires, leurs intermédiaires avec les pays de consommation. Elle est ensuite distribuée par chaque maison entre des chefs d'atelier qui, possédant chacun un ou plusieurs métiers exploités par eux-mêmes ou par des ouvriers logés chez eux, sont de fait à la tête de petites manufactures dont la réunion compose à proprement parler la fabrique de Lyon ». Les transactions entre les négociants et les chefs d'ateliers étaient donc au cœur de l'économie de la Fabrique. Les premiers prospectaient les marchés, anticipaient ou créaient même la mode, acheminaient les soies jusqu'au lieu de production et finalement commandaient les tissus aux chefs d'ateliers, eux-mêmes à la tête de petits ateliers spécialisés où pouvaient battre, en moyenne, de deux à cinq métiers d'unis ou de façonnés. Dès les années 1830, les économistes, notamment libéraux, expliquaient que ce modèle était déjà obsolète dans le cadre d'une évolution économique naturelle qui dictait, comme dans les domaines voisins du coton ou de la laine, la transition vers le modèle de la manufacture concentrée. Ce point de vue évolutionniste, longtemps confirmé par les travaux historiques, a été remis en question par un ensemble de recherches récentes signalant la rationalité économique et politique du modèle de la manufacture dispersée dans de nombreuses économies urbaines du 19^e siècle. A Lyon, la Fabrique était une industrie de pointe, efficace car adaptée à une économie de variété. Elle ne progressait que sur la base d'une production incessante d'innovations allant des techniques de commercialisation aux gestes élémentaires du tissage. Et ces innovations techniques dépendaient elles-mêmes d'innovations sociales ou institutionnelles. Il fallait une régulation vigilante et conjointe de cette industrie par ses acteurs, publics et privés. Le premier 19^e siècle

* Michel Chevalier, *A Lyon*, Paris, imprimerie Duverger, 1832.

enregistra le développement d'innovations techniques majeures (le métier Jacquard notamment) mais également le rétablissement de la Chambre de commerce, la création du tribunal des prud'hommes, ou l'institutionnalisation de la Condition des soies. Dans ce contexte, les canuts – et on désigne ici la classes des chefs d'ateliers qui s'estimaient représentant des intérêts du peuple entier des tisseurs, compagnons, apprentis - n'étaient pas des ouvriers au sens classique du terme ; ils étaient des artisans que leur activité d'expertise technique mais également artistique invitait à un niveau important de culture et qui considéraient que l'avenir de leur industrie nécessitait une participation active de leur part à sa régulation, de concert avec les négociants et avec les autorités civiles.

Novembre 1831, une émeute de la faim ?

Le 8 décembre 1831, Saint-Marc Girardin écrivait dans le conservateur *Journal des débats* que « les barbares qui menacent la société ne sont point au Caucase ou dans les steppes de la Tartarie ; ils sont dans les faubourgs de nos villes manufacturières ». Un siècle plus tard, lors du centenaire de l'insurrection, les canuts de Lyon n'étaient plus décrits comme des barbares, mais comme des « demis-prolétaires ». Saluant ce premier soulèvement de la classe ouvrière, Jean Bruhat écrivait, « le prolétariat n'a point la maturité révolutionnaire que leur imposera la concentration capitaliste. Les canuts sont dispersés dans de petits ateliers, leurs conceptions sont proches de celles qui naissent de l'artisanat. Mais ils ne sont pas tombés en vain ; ils ont, sans le savoir peut-être, travaillés, par leurs erreurs mêmes, à l'émancipation complète de leur classe »*. Doctrinalement opposée, les deux interprétations avaient en commun d'estimer que lors de leur soulèvement les canuts avaient une conscience imparfaite du sens même de leur action, que, pour des raisons d'immaturation, temporaire ou congénitale, ils ne pouvaient appréhender exactement la portée de l'histoire qu'ils étaient en train d'écrire.

Une lecture attentive des événements de l'automne 1831 signale pourtant le contraire. L'insurrection s'explique en partie par le souci qu'avaient ces artisans de défendre leur industrie dans ce qu'elle avait de spécifique en matière de régulation industrielle et qui leur garantissait leur autonomie et leur participation en tant que producteurs mais aussi, devinaient-ils, le maintien de leurs sociabilités et de leurs arts de vivre.

En octobre 1831, la première grande revendication concernait les tarifs des façons. La révolution de Juillet 1830 avait accentué la dépression entamée par la crise économique des années 1826-1827 et le prix des façons avait dramatiquement baissé à Lyon entraînant misère et précarité. Au retour d'une conjoncture plus favorable, courant 1831, les tisseurs exigeaient un accord sur une stabilisation à un niveau minimal des prix des différentes étoffes. Pour cela, ils demandaient l'ouverture d'une vaste négociation, collective, de concert avec les négociants sous la visée des autorités de la ville. A leurs yeux, des accords de ce type, déjà expérimentés à Lyon sous l'Empire et la Restauration, devaient être favorisés et régularisés par l'établissement d'un régime de liberté annoncé par la Charte de 1830. Les négociations s'étaient déroulées à Lyon dans la dernière décade d'octobre aboutissant à un accord sur les tarifs entre représentants négociants et représentants chefs d'ateliers, sous le contrôle du préfet Bouvier-Dumolart. Mais ces accords du 25 octobre avaient été immédiatement dénoncés par une majorité de négociants qui, sollicitant l'arbitrage du gouvernement de Casimir Périer, avaient eu la satisfaction d'être confirmés dans leur refus : la nouvelle Charte libérale prohibait les accords collectifs, la présence des autorités publiques dans le cadre des accords de Lyon ne faisant que rendre le tarif plus illégal encore. Cette dénonciation, publicisée à Lyon le 17 novembre, dénonciation paradoxale et scandaleuse aux yeux des tisseurs – comment un régime qui se déclarait libéral pouvait se révéler plus liberticide encore pour

* Jean Bruhat, « Lyon, novembre 1831 », *Cahiers du bolchévisme*, novembre 1931, p. 1069.

l'artisan que l'Empire ou la Restauration ? -, fut à l'origine immédiate de l'insurrection qui survint trois jours plus tard.

Certains chefs d'ateliers étaient cependant dubitatifs concernant les revendications sur le tarif des façons. L'un d'entre eux, Pierre Charnier, pris la parole à la salle Orsières à la Croix-Rousse devant plusieurs centaines de ses confrères pour leur dire que « le tarif n'est qu'un mannequin éphémère avec lequel on nous amuse comme des enfants »^{*} et pour proposer un autre objectif, la réforme des abus. Le raisonnement était le suivant : dans un contexte libéral caractérisé par le détricotage des règlements, l'obtention d'un accord sur les prix aurait constitué une défense illusoire, car trop partielle, de la condition des tisseurs. Il fallait, plus ambitieusement, réfléchir à une vaste régulation des abus qui, en raison de l'asymétrie de pouvoir entre le négociant et le chef d'atelier, grevaient les transactions dans la Fabrique. Dans le numéro du 22 janvier 1832, un autre chef d'atelier influent, Joachim Falconnet dressait une liste de 15 abus principaux^{**}, et, de son côté, Charnier concluait son *Rapport* au président du conseil, Casimier Périer en prenant acte de l'illégalité du tarif mais en sollicitant aussi une nouvelle organisation du conseil des prud'hommes capable de « détruire les abus » qui pullulaient dans la fabrique^{***}.

1831-1834, point de départ du mouvement social lyonnais ?

Le 20 décembre 1831, le Vicomte de Chateaubriand, nostalgique et admiratif, écrivait dans la *Revue européenne* à propos des canuts que « cet ordre établi dans le désordre par les ouvriers... annonçait la fin d'une société et le commencement d'une autre ». Pour les contemporains et les premiers interprètes des révoltes des canuts, l'épisode avait été proprement *inouï* ; inouï car inconnu, et donc si difficile à nommer, - « événements de Lyon » ? « troubles de Lyon » ? « émeute » ? « révolution » ? « insurrection » ? - ; mais inouï aussi car sans précédent.

Pourtant, dès le 18^e siècle la Fabrique avait été le théâtre d'affrontements violents. Deux insurrections, en 1744 et en 1786 avaient secoué la cité lyonnaise. Et ces insurrections avaient déjà pour causes l'asymétrie de pouvoir croissant, et les inégalités qui en résultaient, entre les maîtres-gardes et les maîtres ouvriers. Ces derniers, dans le système portant confiné des corporations, avaient réclamé tout au long du siècle une régulation plus nette des transactions économiques par la profession elle-même, et l'appui des pouvoirs municipaux. Au lendemain de la Révolution française la Loi Le Chapelier (1791) mis à bas l'ensemble des règlements et des lois qui régulaient l'économie de la Fabrique. La situation fut immédiatement catastrophique pour cette industrie de pointe dépendante de ses régulations. Les acteurs locaux réagirent en imaginant une institution de paix industrielle qui, prenant en considération les valeurs nouvelles de liberté et d'égalité, puisse accomplir une fonction

* Bibliothèque municipale de Lyon, Papiers Charnier, boîte 380, fol. 339.

** « 1° que le bénéfice du chef d'atelier ne soit pas absorbé par les frais de montage de métier, ou que, dans ce cas, il y ait indemnité proportionnée aux frais de montage de la part du négociant ; 2° indemnité au chef d'atelier pour les courses inutiles ; 3° du passage des nuits sans aucune gratification ; 4° du paiement des ouvriers à jour fixe, au lieu de les payer en rendant leur coupe ou pièce ; 5° de la différence des prix dans le même magasin et pour le même article, abus qu'on ne sait comment qualifier ; 6° que les livres doivent être réglés à toutes les pièces et en présence du chef d'atelier ; 7° que le poids des matières et les sommes d'argent doivent être écrits en toutes lettres sur les livres ; 8° que le chef d'atelier ne doit jamais se dessaisir de son livre ; 9° que le temps accordé pour monter un métier soit écrit sur la disposition, indemnité à accorder au chef d'atelier s'il attend sa pièce ou son dessin ; 10° que le prix des façons doit être convenu contradictoirement entre le négociant et le chef d'atelier ; 11° des tirelles et déchets suivant les articles ; 12° indemnité à accorder au chef d'atelier pour l'emploi des mauvaises matières ; 13° que l'enlacement des dessins ne soit plus à la charge du chef d'atelier ; 14° que les prix des matières doivent être payés également, soit en arrière, soit en avance 15° qu'une règle générale doit être établie pour tous les magasins », *L'Echo de la fabrique*, 22 janvier 1832.

*** Bernard et Charnier, Rapport fait et présenté à Mr le Président du Conseil des ministres sur les causes générales qui ont amené les événements de Lyon, Lyon, imprimerie de Charvin, 1831.

régulatrice comparable à l'ancien tribunal des arts et métiers. Le processus, lent et tâtonnant, aboutit à la création du premier conseil des prud'hommes promulgué à Lyon, en mars 1806, par Napoléon 1^{er} et où allait s'affirmer la pratique des conciliations entre négociants et chefs d'ateliers. C'est dans ce contexte institutionnel, même imparfait (les négociants y étaient majoritaires, la section de la soie n'était pas distinguée des autres industries), que fut expérimentée une souterraine démocratie d'atelier à Lyon dans le premier tiers du 19^e siècle. Toutefois, les chefs d'ateliers en soierie conçurent assez vite que, dans un contexte de liberté économique croissante, et pour accéder à une régulation partagée de leur industrie avec les négociants, une institution telle que le conseil des prud'hommes devait être complétée par d'autres réalisations sociales. Il fallait notamment que, pour peser dans les transactions avec les négociants, pour formuler leurs revendications en matière de limitation des abus, pour résister, les chefs d'ateliers soient unis, solidaires, informés. En 1827-1828, une centaine de chefs d'ateliers, rassemblés et coordonnés d'abord par Pierre Charnier puis par Joseph Bouvery créèrent le Devoir Mutuel, l'objectif du mouvement étant de rassembler rapidement l'ensemble de la classe des tisseurs dans une même organisation pyramidale composée de sections ne dépassant pas les 20 individus (pour demeurer dans les règles du Code de 1804). Le mutuellisme des canuts qui allait prendre son essor au début des années 1830 – à la veille de l'insurrection d'avril 1834 on comptait près de 2500 adhérents – renversait l'ordre officiel des priorités imaginé par les philanthropes libéraux, le devoir d'assistance et de secours mutuel n'étant mentionné qu'après les devoirs d'indication et surtout de surveillance et de réforme des abus industriels.

Au tournant de 1830, les chefs d'ateliers menés par des hommes comme Charnier, Bouvery, Falconnet, Vidal, Bernard avaient donc en vue l'extension d'un système de négociation économique et politique en travail, et au cœur de la régulation de leur industrie ; un système appuyé sur la pratique de l'association dans le cadre du mutuellisme et de l'expression et de la défense des intérêts dans le cadre le plus paritaire possible du conseil des prud'hommes. L'explosion de Novembre 1831 s'explique par l'existence préalable de ces expériences sociales à Lyon, mais la violence de la conflagration résulte de deux facteurs additionnels : d'une part, comme on l'a vu, le caractère paradoxal aux yeux des canuts du refus du régime dit libéral de Juillet de reconnaître la légalité de ce processus ; d'autre part par la montée d'une expertise politique et économique expliquant qu'un système productif tel que la Fabrique avec ses régulations byzantines et bruyantes, était techniquement dépassé et devait être remplacé par une économie rationnelle fondée sur les « grands établissements ». Or, les canuts qui, dans le premier règlement du mutuellisme (1828) se décrivaient comme les « jardiniers libres » de leur métier étaient bien sûr conscients des ravages du machinisme et de la grande industrie. *L'Echo de la fabrique* du 19 février 1832 reproduit ainsi une brève du journal *Le Voleur* expliquant « qu'à la Louisiane on vient d'inventer un instrument qui, mu par la vapeur, creuse la terre, l'enlève et la jette de côté. Ainsi les gens qui vivent comme des machines, pourront se faire enterrer à la mécanique ».

Novembre 1831 et avril 1834, ébauches de révolution ?

On a longtemps considéré que 1831 et 1834 constituaient des épisodes fondateurs dans la prise de conscience par la classe ouvrière de la nécessité de la lutte violente contre la classe des possédants. Pourtant, à l'automne 1832, dans les pages du journal des canuts, une polémique sur le thème des machines voyait le rédacteur du journal républicain lyonnais *Le Précurseur*, tancer un chef mutuelliste, Joseph Bouvery et lui reprocher sa tiédeur et sa modération. Le tisseur était, de l'avis d'Anselme Pétetin, incapable de comprendre que le levier du changement social ne pouvait être que la violence : « il n'y a que le combat, que la lutte, qu'un antagonisme qui est le fait lui-même, et sans lequel il n'y aurait plus de classes »

martelait donc le républicain [*L'Echo de la fabrique*, 21 octobre 1832]. En 1831 et en 1834, sortant d'une conjoncture dure de précarité et de misère, dépendant de la santé de leur industrie, les tisseurs lyonnais étaient conscients du fait que « les renversements dérangent le riche, ils tuent le pauvre » [idem, 27 mai 1832]. Familiarisé avec le régime de négociations, même imparfait, même fragile, expérimenté dans le cadre de leur industrie, ces tisseurs prirent voix lorsque la situation se dégrada au lendemain des Trois Glorieuses. Ils prirent voix violemment criant aux jours de l'insurrection de Novembre qu'ils préféreraient « vivre en travaillant » mais que si cette revendication pourtant minimale dans un monde qu'on disait désormais régi par le commerce et l'industrie n'était pas satisfaite, ils se chargeraient de « mourir en combattant ». Mais ils prirent surtout voix en exploitant l'une des libertés nouvelles de la Charte de 1830 et en décidant de publiciser leurs intérêts, leurs débats, leurs opinions et surtout la vision qu'ils avaient d'un développement raisonnable de leur industrie. Alors qu'une presse ouvrière éphémère avait écloso à Paris à l'automne 1831, les chefs d'ateliers de Lyon décidèrent un an plus tard de créer leur propre journal pérenne, et d'intervenir régulièrement dans les discussions qui animaient alors le nouveau champ journalistique : « Sans défense jusqu'à ce jour contre les menées du commerce, en butte aux brutalités, aux injustices criantes de certains de MM. les négociants dont on n'ignore ni la condition primitive, ni le marche-pied qui les a aidés à se hisser sur des coffres-forts immenses, *annonçait le prospectus de L'Echo de la fabrique*, les infortunés ouvriers ont choisi, pour arme défensive de leur droits, la publicité ». Cet hebdomadaire fut publié en continu du 30 octobre 1831 au 4 mai 1834, il eut un concurrent en la présence de *L'Echo des travailleurs* (octobre 1833/mars 1834) et ces publications ouvrières un temps suspendues après l'insurrection d'avril 1834, se prolongèrent à Lyon jusqu'aux lois d'exception de septembre 1835 (principalement, *L'Indicateur* et la *Tribune prolétaire* publiés entre l'automne 1834 et l'été 1835). Structuré comme un vrai journal, de haute tenue, *L'Echo de la fabrique* fit entendre de nombreuses voix, celles de négociants, celles de publicistes notamment républicains, de doctrinaires saint-simoniens ou fouriéristes, mais tribune ouverte à leurs revendications, il demeura l'organe des tisseurs, et notamment des mutuellistes dont la voix domine dans cette collection. Préoccupé par « l'émancipation progressive » non seulement des tisseurs, mais rapidement de tous les travailleurs, le journal insistait sur l'émancipation « physique », mais également « morale », culturelle et intellectuelle. Des articles de fonds évoquant la fabrique, Lyon, mais aussi des sujets de l'actualité industrielle ouvraient le journal qui s'achevaient par des rubriques littéraires, culturelles, artistiques les dernières lignes étant occupées par les « coups de navette », courtes saillies qui permettaient sur un mode sarcastique d'alpaguer les notabilités récalcitrantes de la fabrique ou de la ville : « quand on dit à un égoïste que des ouvriers meurent de faim, il répond : *ceux ne sont pas ceux-là qui se plaignent* » annonçait un des coups de navette au lendemain de l'insurrection (22 janvier 1832), un autre enfonçant le clou : « Un prince a dit : « les intérêts des uns doivent être les intérêts des autres ». Les ouvriers sont toujours les *uns*, quand seront-ils donc les *autres* » ?

Si *L'Echo* allait graduellement parler d'association, de réunion et de coalition, de grève et de suspension des métiers, de républicanisme et de fouriérisme, on allait surtout insister sur le fait qu'il fallait se battre en priorité pour la défense et l'amélioration des prud'hommes et de leur logique de conciliation synonyme de réforme continue des abus. La colonne vertébrale du journal demeurait alors le compte-rendu hebdomadaire des séances du conseil des prud'hommes. Après la révolte de 1831, les autorités orléanistes avaient promis une réforme des prud'hommes, sa régularisation, la modification de sa composition et la constitution d'une véritable section élargie pour l'industrie de la soie. Présentée au printemps 1832, la réforme fut qualifiée de « quasi-amélioration » car, d'une part, si elle élargissait bien la représentation de la Fabrique, sur les 17 membres, 9 demeuraient des prud'hommes négociants (ce qui perpétuait la non-parité), d'autre part, pour les représentants des tisseurs,

éligibilité et vote étaient limités aux chefs d'ateliers possédant 4 métiers (excluant donc une large partie des tisseurs). Entre les insurrections de 1831 et 1834, deux grandes revendications principales seront portées pour améliorer le fonctionnement des prud'hommes. Les tisseurs allaient exiger la « libre-défense » qui permettait à un canut appelé à expliciter ses revendications devant le conseil des prud'hommes et en présence de son opposant négociant a pouvoir être assisté et aidé par la personne de son choix lors de sa défense. En second lieu, on allait insister sur le fait que les cas traités et les décisions prises lors des séances hebdomadaire puissent faire jurisprudence et permettent la composition d'un véritable « code des prud'hommes », d'un « code de la fabrique ».

Les canuts, simples transmetteurs des utopies et autres radicalité du début des années 1830 ?

De passage à Lyon en 1832, Alexandre Dumas avouait sa surprise devant la lucidité et la conscience politiques des canuts, notant dans son journal de voyage que « le progrès le plus grand et le plus remarquable, c'est que les ouvriers eux-mêmes ont un journal rédigé par des ouvriers, et où toutes les questions vitales du haut et du bas commerce s'agitent, se discutent, se résolvent »*. Son analyse était exceptionnelle à l'époque tant, pour les commentateurs, il ne pouvait y avoir de réflexion mature et autonome dans cette classe de travailleurs que le républicain Alphonse de Lamartine décrira un peu plus tard comme « une tribu de parias européens »** , Armand Audiganne ajoutant à son tour que « les travailleurs de la fabrique lyonnaise ne pensent presque jamais par eux même »***. On estimait donc que leur mouvement avait été déclenché sous la dictée plus ou moins comprise des utopistes et autres radicaux.

Les canuts subirent sans contestation l'influence des saint-simoniens, des républicains et des fouriéristes qui se succédèrent à Lyon entre 1831 et 1834. Mais ils adaptèrent ces contenus doctrinaux pour les débarrasser de certains éléments qu'ils pouvaient, eux travailleurs, juger insuffisants ou inquiétants ; ils sélectionnèrent les éléments intéressants et bricolèrent une doctrine qui leur permettait d'agir dans le contexte de la fabrique.

Les prédicateurs saint-simoniens, Pierre Leroux et Jean Reynaud avaient fait forte impression à Lyon au printemps 1831 et on retrouve références et emprunts dans les textes des journalistes canuts des mois suivants. L'annonce d'une société de producteurs, les industriels, ayant écarté les derniers parasites d'un monde jusqu'alors dominé par les aristocrates, les guerriers et les prêtres convenait aux attentes de ces artisans lyonnais. Les réflexions sur la propriété les concernaient aussi centralement. Les saint-simoniens enseignaient que la propriété, jusqu'alors dernier rempart des privilèges, était une réalité historique, évolutive, donc susceptible de changement concerté, et, justement, le nouveau monde industriel allait mettre en adéquation la dotation et la capacité. Mais, sans parler des réflexions sur la femme, d'autres reliefs de la doctrine des enfants de Saint-Simon posaient plus de problème aux chefs d'ateliers : ainsi leur définition parfois troublante de la notion de « capacité », ainsi également l'organisation très hiérarchisée, technocratique qu'ils prévoyaient, ainsi enfin leur fantasme de configurer toute la société sur le modèle d'un « vaste atelier » qui ne correspondait en rien à la réalité des ateliers dispersés et autonomes qui fleurissaient sur le colline de la Croix-Rousse ou dans les quartiers à l'ouest de la Saône.

Les républicains à leur tour influencèrent les canuts. Un de leur sympathisant, Marius Chastaing allait diriger *L'Echo de la fabrique* entre les étés 1832 et 1833 avant que la Société

* Alexandre Dumas, *Impressions de voyage*, Paris, Charpentier, 1835, chapitre IV, « Lyon ».

** Alphonse de Lamartine, *Jacquard*, Paris, Michel Lévy, 1864.

*** Armand Audiganne, « Le mouvement intellectuel parmi les populations ouvrières – Les ouvriers de Lyon », *Revue des deux mondes*, août 1852.

des droits de l'homme s'implante à Lyon s'entremêlant avec la société des mutuellistes à la veille de l'insurrection d'avril 1834. Les canuts entendaient et partageaient la revendication cardinale des républicains Etienne Garnier-Pagès, Ulysse Trélat, Etienne Cabet, celle de souveraineté populaire et de suffrage universel. Mais les tisseurs trouvaient également insuffisante cette doctrine qui réduisait trop la réforme sociale à l'élection politique et à la conquête de l'Etat ; la situation de la fabrique, l'expérimentation d'une démocratie d'ateliers ayant fonctionné grâce aux prud'hommes et au mutuellisme apprenaient aux canuts que les voies de l'émancipation et de l'autonomie passaient aussi par ces niveaux intermédiaires de participation et par les négociations engagées dans la sphère économique et sociale.

La doctrine répandue par les disciples lyonnais de Fourier, Jacques Rivière Cadet et Michel-Marie Derrion (tous deux impliqués dans la Fabrique) eu un très fort écho chez les tisseurs. Les fouriéristes désignaient le commerçant, le négociant, comme principal parasite de l'industrie, ils dénonçaient sans fard le caractère scandaleux de la misère dans un monde consacré à la production et prévoient des garanties pour les travailleurs. Surtout, à ce milieu d'artisans, ils annonçaient qu'il fallait réaliser le règne du « travail attrayant » et qu'il existait une solution rigoureuse au problème de l'association du travail, du capital et du talent. Mais à la différence d'un fouriérisme théorique attaché à la réalisation d'une expérience complète du phalanstère, les canuts estimaient que cette solution pouvait être tâtonnée à des niveaux plus modestes. L'une des réalisations les plus caractéristiques de cette ambition visant à créer des espaces même réduits d'autonomie, fut la création en 1834 du « Commerce véridique et social » de Derrion qui, entre 1834 et 1837 ouvrit sept magasins coopératifs sur Lyon.

Longtemps considérées comme les premières étincelles annonçant presque un siècle plus tard la « grande lueur venue de l'est », les révoltes des canuts sont désormais analysées dans des termes plus nuancés. L'avancée de la recherche historique, l'affirmation de thématiques nouvelles liées à la délibération et à la participation politiques, aux espaces publics intermédiaires, à la communication et aux transactions, permet de proposer une autre lecture de ces événements. Cette lecture permet à la fois de mieux comprendre la violence des combats, mais aussi de saisir les autres formes d'expression et de revendication qui furent expérimentées par les tisseurs entre novembre 1831 et avril 1834.

Références

- Bezucha, R. (1974), *The Lyon Uprising of 1834: The Social and Political Conflict in the Early July Monarchy*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.
- Bonnard, D. et L. Hilaire-Pérez (2009). « Les inventions primées à Lyon au 19e siècle: un modèle local de gestion collective de l'innovation » in *Lyon innove. Inventions et brevets dans la soierie lyonnaise au 18^{ème} et 19^{ème} siècles*, Lyon, EMCC
- Cottreau, A. (1997), « The Fate of Collective Manufactures in the Industrial World: The Silk Industries of Lyon and London », in C. F. Sabel and J. Zeitlin (dir.), *World of Possibilities: Flexibility and Mass Production in Western Industrialization*, Cambridge, Cambridge University Press.
- (2000), « Industrial tribunals and the establishment of a kind of common law of labour in nineteenth-century France », in W. Steinmetz, (dir.), *Private Law and Social Inequality in the Industrial Age — Comparing Legal Cultures in Britain, France, Germany and the United States*, Oxford, Oxford University Press.

- (2004), “La désincorporation des métiers et leur transformation en publics intermédiaires: Lyon et Elbeuf 1790-1814”, in S. Kaplan et Ph. Minard (dir.), *La France malade du corporatisme?*, Paris, Belin.
- Frobert, L. (2009). *Les Canuts, ou La démocratie turbulente, Lyon 1831-1834*, Paris, Tallandier.
- (2010). *L’Echo de la fabrique. Naissance de la presse ouvrière à Lyon*, Lyon, ENS-Editions et Institut d’histoire du livre.
- Hupfel, S. (2010), *L’évolution comparée des manufactures de soieries de Lyon et de Londres, 1789-1848. Une approche institutionnaliste*. Thèse de doctorat en sciences économiques, ENS-Lyon.
- McDougall, M. L. (1978). « Consciousness and Community : The Workers of Lyon, 1830-1850 », *Journal of Social History*, vol. 12, pp. 129-145.
- Popkin, J. (2002). *Press, Revolution and Social Identity in France (1830-1835)*, Pennsylvania, The Pennsylvania State University Press.
- Rude, F (1969), *L’Insurrection lyonnaise de novembre 1831: Le mouvement ouvrier à Lyon de 1827 à 1832*, Paris, Anthropos.
- (1982), *Les Révoltes des canuts*, Paris, François Maspero.
- Sheridan, G. (1984), « Aux origines de la mutualité en France », *Revue de l’économie sociale*, n°1.
- (1991), “Esprit de quartier et formes de solidarité dans les mouvements sociaux et politiques des ouvriers en soie de Lyon 1830-1850”, *Revue régionale d’ethnologie*, pp. 17-38.
- (2006), “Craft Technique, Association and Guild History: The Silk Weavers of Nineteenth-Century Lyon,” in I. Gadd and P. Wallis (eds), *Guilds and Association in Europe, 900 – 1900*, London: Centre for Metropolitan History, Institute of Historical Research.
- Weintrob, L. (2007). « Du mutuellisme lyonnais à la mutualité républicaine : espaces et valeurs de la solidarité 1804-1914 » in *L’Esprit d’un siècle, Lyon 1800-1914*, Lyon, Fage Editions.